

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 19 JUIN 2026
PROCÈS-VERBAL N° 38

Page 417

Le conseil communal est convoqué à 19 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Nicole Bachmann, Présidente, ouvre la séance à 19 h 02, salue les conseillères et les conseillers présents, les municipales et les municipaux. Elle salue le public et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de votants : 42

Excusés : Mmes Lecourtier Sarah, Méan Katia, Paruta Paola, Ravessoud Corinne. MM.
Hedou Gael, Hochstrasser Sylvain, Vermot Hubert.

Absent : -

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 42 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 mai 2026

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du PV tel que présenté.

OUI - 42 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la Présidente

Minute de silence : Je prie l'assemblée de se lever afin d'observer un moment de recueillement en hommage à Madame Elisabeth Delay, décédée récemment. Madame Delay a été syndique de notre commune de 1998 à 2004.

Classeurs bleus : Les documents contenus dans le classeur bleu de conseiller communal seront dorénavant transmis aux élus sous forme numérique. Les conseillères et conseillers qui le souhaiteront pourront faire une demande afin de recevoir des documents sur papier.

Journée de votations du 14 juin 2026 : Le dépouillement s'est bien déroulé. Les travaux étaient terminés vers 13 h 30. *Présentation des résultats.*

5. Lettres et pétitions éventuelles

Nous avons reçu la renonciation de Monsieur Mathieu Aberle et la démission de Monsieur Martin Schnorf. Je vous donne lecture de ces courriers. « Par la présente, je vous annonce

renoncer à mon poste de conseiller communal au sein du parti Yvonand Demain pour la législature 2026-2031 à venir. J'ai le regret de devoir prendre cette décision pour des raisons personnelles et professionnelles qui rendent compliquées ma présence aux futurs conseils communaux. Ne pouvant ainsi correctement représenter les citoyens d'Yvonand, je préfère céder ma place à une personne qui aura le temps de se consacrer aux problématiques du village et répondra, je l'espère, aux attentes de nos concitoyens. Je profite de cette lettre pour remercier tous les membres du bureau et du conseil Communal pour la qualité des débats que nous avons pu avoir et pour le respect mutuel lors des différentes prises de paroles. Je remercie également l'entier de la municipalité et de l'administration communale pour leur dévouement et leur travail dédié à la population toutes ces dernières années. Ces cinq dernières années de législature m'ont énormément apporté humainement. Dans une actualité toujours plus polarisée et confrontée à une perte de vitesse démocratique, notamment à l'étranger, cette expérience politique au sein du conseil Communal m'a donné l'espoir que la démocratie suisse puisse rester équilibrée et résiliente, à condition que nous restions fidèles à nos valeurs. Ces quelques lignes sont à la fois un petit cri du cœur et une humble demande formulée à vous autres, futurs conseillers. Conservez ce qui fait la force de la Suisse à tous les niveaux, fédéral, cantonal et communal. Conservez votre esprit critique, votre capacité de discussion et de compromis et maintenez le bien commun au cœur de vos débats. Je vous renouvelle mes remerciements et vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente législature à venir. Signé : Mathieu Aberle. » Monsieur Aberle sera remplacé par le 1^{er} viennent-ensuite de la liste Yvonand Demain, Monsieur Aidan MacDonald. Je remercie M. Aberle pour le temps qu'il a consacré à la fonction de conseiller communal.

Courriel de M. Martin Schnorf : « Par ce courriel, je t'informe que je me retire du monde de la politique malgré mon élection au conseil communal pour la législature 2026-2031. De ce fait, M. Marc Doudiet sera mon remplaçant pour cette nouvelle législature. » Monsieur Martin Schnorf sera remplacé sur les bancs du conseil communal par le 1^{er} viennent-ensuite de la liste Entente Tapasablliane, Monsieur Marc Doudiet. Je remercie Monsieur Schnorf pour ses années en tant que municipal, pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés à cette fonction. Je lui souhaite le meilleur pour la suite.

6. Communications de la municipalité

Mme Laura Marques

Nouvelle répartition des dicastères : J'ai quelques nouvelles du dicastère n° 01, plus particulièrement de la municipalité dans son ensemble. Le 1^{er} juin dernier a eu lieu entre nous la répartition des dicastères pour la prochaine législature et j'ai le plaisir de vous en montrer les détails. La nouvelle municipalité s'est rencontrée pour la répartition des dicastères dans un esprit assez serein et collégial. On a priorisé les tâches par dicastères et ensuite on a attribué les délégations et représentations des différents dicastères, en sachant évidemment que tout cela est sujet à des probables élections en interne dans chaque association. C'est de même pour la présidence de certaines de ces associations. Le tableau présenté est figé par rapport à nos tâches par dicastère, mais les représentations en délégation peuvent être sujettes à de futurs changements. Pour la partie administration générale, il n'y a pas forcément de changement particulier. Pour le dicastère 02, services industriels, c'est identique. Pour le dicastère 03 des bâtiments, il n'y a pas forcément de changements principaux. Pour le dicastère 04 auparavant tenu par Thierry Genillod, il sera repris par Hanna Sulzmann pour toute la partie police des constructions, urbanisme, durabilité, aménagement des rives du lac, Goncerut et caravaning d'hiver. Pour les délégations et représentations, entre autres, il y a toutes celles qui sont en lien avec la police des constructions et celles avec la SI Montchoisi. Pour le dicastère 05, forêts, domaines et services sociaux, c'est Méлина Bello qui va reprendre ce dicastère, auparavant tenu

en partie par Julien De Icco et une partie du 07. On a fait une compilation de deux tâches principales. Il y a tout ce qui est forêts, remaniement des cours d'eau, drainage, collecteurs, terrains, vignes, espaces verts, services sociaux, paroisse, jeunesse et toutes les délégations qui sont en lien, comme une délégation à l'ASIYE au comité de direction. Pour le dicastère 06, travaux, voirie, c'est Thierry Genillod qui a repris ce dicastère auparavant tenu par Lucy Delarze. Pas de modification particulière, c'est le service dans son entier, avec également le service funèbre, le service du feu, affaires militaires et protection civile. On finit par le dicastère 07 qui est en lien avec les finances, impôts et écoles, qui sera repris par Monsieur De Icco, auparavant tenu par Martin Schnorf, qui est, comme je vous l'ai dit avant avec le dicastère 05, un mix de finances, impôts, écoles, bibliothèque. Il aura également une représentation au comité de l'ASIYE, du RYMAJE et de la SI Montchoisi. Madame Christelle Fresneau sera vice-syndique pour cette prochaine législature.

M. Martin Schnorf

Bilan d'une législature : Comme vous le savez c'est mon dernier conseil communal. Cela fait beaucoup d'émotions de le quitter comme ça, mais en même temps ça me soulage énormément car, pendant ces dernières années, mon investissement au sein de la commune et au-delà de la commune - car je représentais aussi le district au niveau cantonal - m'a beaucoup impacté sur le plan mental et physiquement. Je vais juste vous faire une présentation de la législature que j'ai faite durant ces cinq dernières années. J'ai œuvré à l'ASPMAD, l'ARAS, Pro Senectute qui est devenu Tapa Solidaires, tout ce qui est lié à la petite enfance, aussi bien l'EIAP, la FAJE, le RYMAJE, l'ASIYE où il y a eu une très forte évolution durant ces dernières années. Comme vous avez pu le voir par rapport à l'ASIYE et au RYMAJE, on a fait un travail énorme, car on a tout professionnalisé l'administration de ces deux entités. En fonction du nombre d'employés, nous en gérons actuellement 96. On est le plus grand employeur de la région par rapport à la petite enfance et aux écoles. Il fallait donc des professionnels qui puissent prendre en charge, et non comme nous actuellement, des amateurs et des miliciens, malgré notre investissement. On a créé cette année 80 places pour la cantine. Il y a toute une réflexion concernant le centre sportif scolaire et une orientation concernant les futurs sites scolaires qui seront normalement, si tout va bien, derrière vous. On a pérennisé et professionnalisé la bibliothèque. Nous venons d'engager une bibliothécaire afin que cette bibliothèque reste au sein de la commune d'Yvonand. Il n'y avait que des bénévoles qui sont fatiguées et nous ont demandé de l'aide. Je remercie la commune qui a accepté d'engager du personnel. On a créé 22 places au Château de Sable, ce qui est conséquent. On a augmenté, en cinq ans, 50 % de places. À l'UAPE d'Yvonand, on a créé, en cinq ans, 54 places, ce qui signifie que pour la rentrée scolaire 26-27 nous avons suffisamment de places pour accueillir tous les enfants, aussi bien pré- qu'en parascolaire. Concernant l'EIAP, l'établissement interscolaire pour l'accueil collectif, il y a eu une loi qui a été créée il y a sept ans, qui a été reportée avec le COVID, et qu'on a dû réviser avec ce qui se passe réellement sur le terrain. J'ai participé, avec les autres membres, à la révision de la loi qui a été validée ce mois de juin et qui sera appliquée à partir de cet automne. L'ARAS JUNOVA est l'association la plus conséquente dans le nord vaudois. Cela représente à peu près 900 collaborateurs. Il y a eu un très gros changement au niveau cantonal. Le canton a décidé de diminuer les régions. Nous sommes actuellement en dix districts et le canton souhaite s'appliquer sur la même chose que l'AVASAD donc sur sept régions. De ce fait, pendant l'année 2024-2025, en mon rôle de président de l'ARAS de district, j'ai dû participer à l'élaboration de la nouvelle loi. Et un autre changement énorme, c'est qu'on va passer de l'association régionale d'action sociale aux établissements d'action de région sociale, ce qui va engendrer une redéfinition totale de la gouvernance. Actuellement, ce ne sont que des politiciens qui gouvernent et dans l'avenir, ça sera des politiciens et des professionnels de métier. Dans ces professions de métier, ça sera particulièrement du domaine de la santé. Il y a actuellement dans le district nord vaudois, toute une réflexion des assises santé social, qui est

une recommandation de l'État de Vaud. Entre-temps, nous avons créé le concept OASIS. Des gens de notre village ont pu en bénéficier. C'est pour toutes les personnes non-recours qui peuvent en bénéficier mais qui ne savent pas comment faire. Au lieu qu'ils aillent à un guichet, c'est l'inverse, c'est nos collaborateurs qui vont vers eux pour les orienter en fonction de quelle aide ils ont besoin. Et la dernière chose qu'on a faite et qu'on a mise en place à l'agence d'Orbe, c'est la mutualisation de la prestation sociale. Lorsqu'une personne va au guichet et qu'on lui dit qu'il manque tel ou tel document, au lieu de la renvoyer dans d'autres guichets, il y a tous les corps métiers qui sont derrière pour pouvoir l'accueillir. C'est pour faciliter aussi ces personnes qui ont besoin de l'aide. Voilà tout le bilan, c'est assez conséquent. Je vous remercie de m'avoir écouté. Vous savez que je parle peu. Je m'exprime peu et très rarement parce que je suis quelqu'un de l'ombre. Je travaille beaucoup dans l'ombre et même mes collègues le savent que je dis très peu de choses, mais le travail, comme vous avez pu le constater, est conséquent.

M. Cyril Ottonin

STEP : Le gros œuvre est terminé, la grue est loin, l'entreprise de génie civil aussi. Maintenant, on va attaquer vraiment l'installation de tous les équipements des différents bâtiments, ce qui ne sera pas forcément plus facile puisqu'il faut coordonner plusieurs corps de métier et aussi dans un certain ordre pour tirer ces conduites et autres éléments. On a fait des tests sur les bassins SBR, ce sont quatre bassins de 800 m³, où il y aura toute la biologie qui va se dérouler. Ces tests ont été bons et ça a été réalisé avec succès. On a pu également remettre en route le prétraitement et le relevage qui était assuré par un système de pompage et de dégrillage à côté de la STEP. Concernant le bassin d'eau de pluie, on a aussi installé un dégrilleur qui sera plus performant que l'ancien. Dans le bâtiment de déshydratation des boues, on est toujours en train de faire certains réglages pour avoir les bons revenus. Les prochains travaux concerneront l'aménagement autour des bâtiments, un aménagement provisoire pour travailler au propre et permettre le bon équipement des travaux.

Préavis de raccordement à l'ARRIBRU : Nous avons dû faire une modification du tracé pour différentes raisons. Les personnes concernées ont été informées. Dans les grandes lignes, c'est le déplacement des bornes hydrantes - ce n'était pas optimal dans le premier projet - et également l'alimentation électrique. L'alimentation électrique était prise dans une forêt et il fallait traverser complètement un chemin, celui du parcours de la conduite de l'ARRIBRU. Et à côté de ce chemin, il y avait un magnifique noyer, avec de magnifiques racines et c'était très compliqué avec la nouvelle loi LPrPNP. Il fallait soit faire un traitement de racines, soit contourner l'arbre. On a donc profité des travaux du village pour tirer un tube électrique.

Électricité : Pour l'électricité, la communauté d'autoconsommation a été créée entre le bâtiment de la Sablliane et les containers scolaires, puisque le réseau le permettait, depuis le 26 janvier. Pour la CEL de la commune d'Yvonand, j'ai entré toutes les données, il me reste encore deux ou trois points à vérifier, mais on aura trois sites de production et 45 bâtiments qui seront concernés par ce rabais de 20 % sur le transport.

Mme Christelle Fresneau

Chantier du Château de Sable : La pose des containers a été un chantier intense, mais nous sommes heureux d'avoir pu respecter le planning permettant aux enfants d'intégrer les locaux provisoires au début de cette semaine. Actuellement, quelques petits démontages du rez-de-chaussée s'effectuent et le gros de la démolition se déroulera durant la fermeture estivale du Château de Sable, soit pendant la dernière semaine de juillet et les deux premières d'août.

Sociétés locales : L'été sur le pré a repris depuis 15 jours, ainsi que des diffusions des matchs de la Suisse lors du Mondial. La municipalité souhaite vous informer qu'elle va reconduire le

Mini food trucks festival le samedi 4 juillet prochain de 16 h à 23 h. Si certains conseillers ont du temps à consacrer pour tenir la tonnelle, je vous remercie de m'en informer.

Événements à venir durant l'été : Le 12 juillet, il y aura un cinéma open air sur la plage des Pins. Ensuite, le 1^{er} août qui sera une longue journée avec, en début d'après-midi, le passage du Tour de France féminin cycliste suivi du 1^{er} août. Nous recherchons des volontaires pour installer des décorations réalisées par deux classes scolaires ainsi que des personnes motivées pour créer quelques décorations en lien avec le vélo afin d'embellir notre village qui sera retransmis à la télévision française. Nous allons tout prochainement planifier une séance d'information parce qu'il faut quand même être conscient que la circulation sera totalement interrompue durant l'après-midi. Donc je pense que c'est important qu'on fasse cette petite séance pour les citoyens. Par la suite, c'est le Corps de Musique qui s'occupe de toute la gestion depuis le matin jusqu'à la fin de soirée. Nous vous informons qu'un petit cortège est prévu du Pré de l'Hôtel de Ville via la plage Goncerut de nuit pour assister à un feu d'artifice à 23 h, puis retour sur le Pré de l'Hôtel de Ville. Mais nous tenons à souligner que tous autres feux privés, pétards, etc., sont strictement interdits sur le territoire.

M. Julien De Icco

Stand de tir : Les pare-balles ont été posés au stand de tir, donc on arrive au bout. La rénovation intérieure du stand prendra un petit peu plus de temps. Pour rappel, elle est faite directement par l'association de tir d'Yvonand. On a plutôt des bonnes surprises pour ce préavis avec des coûts qui sont inférieurs à ce qui avait été budgété, sur tous les plans. Je n'ai pas un consolidé précis à vous fournir aujourd'hui, je le ferai quand je serai capable de le faire. Mais à titre indicatif, on avait un gros doute sur les déchets pollués qui pouvaient présenter une augmentation assez importante. Il faut savoir qu'il y a eu une hausse de 3 % pour les matériaux très pollués et 14 % pour les matériaux un peu moins pollués entre l'estimation qu'on avait reçue ou les devis qu'on avait entrés à l'époque et respectivement la situation actuelle. Mais du fait qu'on a eu beaucoup moins de volume que ce qui était escompté à la base, c'est à peu près CHF 20'000.- d'économie.

Règlement du patrimoine arboré : Le règlement du patrimoine arboré a été validé par la municipalité. Il va partir incessamment sous peu au canton pour validation. Une fois qu'il sera validé par le canton, il vous sera présenté pour approbation.

Triage : J'ai eu des assemblées générales concernant le triage et la SI Montchoisi. Pour le triage, les charges sont couvertes par les revenus donc c'est potentiellement fragile, mais on a surtout de la chance d'avoir un écart salarial entre le précédent garde forestier et le nouveau. C'est un écart qui permet finalement d'économiser quelques francs et c'est ce qui fait que ça tourne. C'est ce qui fait aussi qu'on n'a jugé pas nécessaire de monter le prix de la coupe pour l'année 2026. Ce sera potentiellement réévalué l'année prochaine. Aujourd'hui, on pourra continuer à faire l'entretien de nos forêts toujours sur la même base tarifaire.

SI Montchoisi : Concernant l'assemblée générale de la SI, cela va bien aussi. Sachez que c'est une société immobilière qui est détenue en majorité en main communale. Sans rentrer trop dans les détails, pour rappel, plutôt peut-être pour ceux qui ne le savent pas précisément, le but en soi de cette SI, c'est une société qui a été construite dans le but d'offrir à nos citoyens des loyers abordables, de pouvoir loger des Tapas-Sabllias qui veulent rester dans le village. Aujourd'hui, c'est une société qui réinvestit majoritairement dans l'entretien de ses bâtiments, mais c'est clair que le but de la SI justifierait, finalement, potentiellement un développement supplémentaire. Ce sont des éléments de réflexion, simplement sachez-le, la société ça roule. Il y a une capacité potentielle pour déployer quelque chose, et puis le cas échéant, il sera utilisé à bon escient selon les fondements mêmes de cette société immobilière.

M. Thierry Genillod

PACom : Toutes les oppositions sont en analyse par nos urbanistes. On a déjà eu une séance avec Laura Marques et les urbanistes pour qu'ils nous expliquent l'analyse qu'ils ont faite d'une partie. Une autre séance est déjà prévue. Toutes les entrevues sont programmées depuis la mi-août, tout le mois de septembre, jusqu'à début octobre. Ça permettra aussi à ma successeuse de pouvoir suivre toutes ces entrevues. On est dans le tir du nombre d'oppositions qu'on avait estimé. On peut toujours dire qu'on en espère moins, mais le budget normalement est prévu pour.

COPIL : Au niveau régional, j'ai pu participer, pour remplacer Monsieur Moser, à un groupe qui s'appelle le COPIL, qui est une analyse du district pour tout ce qui est zone d'activité, anciennement zones industrielles. Tout ça a été aussi reporté à notre vision des zones qu'on a dans notre village, a été validé et reporté dans leur plan aussi. L'abréviation PDZAR, le plan directeur des zones d'activités régionales, reflète exactement le même terme qu'on a mis pour nos zones dans notre PACom. Ce plan directeur sera soumis à une consultation publique. Il n'y aura pas de vote, ni des communes, ni des citoyens. Ça sera à votre disposition via un lien sur notre site internet de la commune, dès le 15 juillet jusqu'au 15 septembre, si la date ne change pas. Tout ça a été géré par l'ADNV qui a mandaté des urbanistes. Pour ceux qui auraient besoin de devoir toucher le dossier papier, le dossier papier ne sera pas à disposition dans notre commune, mais au sein des bureaux de l'ADNV. Donc vous pouvez toujours passer là-bas. Ils nous ont demandé si on voulait avoir un dossier papier chez nous. Malheureusement, il faut savoir que si on a un dossier physique à présenter, c'est qu'on a quelqu'un physiquement qui peut répondre à des questions. Donc vous aurez la possibilité de le consulter en ligne et de faire des remarques si vous le souhaitez. Ils vont nous fournir un canevas, en fait une feuille où vous remplirez votre nom, prénom, sur quelles zones vous avez des questions, interrogations ou remarques et ils essayeront de cumuler toute ces remarques, tout ce qu'ils vont recevoir.

7. Préavis 2026/03 Demande de crédit pour l'achat d'un chariot télescopique.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Gabriel Wolf

« La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis 2026/03 s'est réunie une première fois le mercredi 20 mai 2026 à 19h30 dans les locaux de la voirie, au chemin de la Petite Amérique, puis à l'administration communale. Elle était composée de : Marc Pilloud, Michel Burnand, Ivar Kjelberg, Sandra Walroff, Robert Beutler, Stéphane Gurtner, Gabriel Wolf président et rapporteur. Mme Lucy Delarze, municipale en charge des travaux et de l'environnement, ainsi que M. Gerritsen, suppléant du chef de la voirie, étaient présents lors de cette première séance afin de présenter les besoins du service de voirie, les machines concernées et les différentes variantes étudiées. La commission les remercie pour leur disponibilité et pour les informations transmises. Afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause, la commission s'est réunie une seconde fois le mardi 2 juin 2026 à 19h30 à l'administration communale. Cette séance a permis d'examiner les compléments d'information reçus depuis la première réunion, notamment concernant les permis et formations nécessaires selon les différents usages de l'engin, puis de poursuivre les délibérations.

Éléments examinés par la commission :

La commission reconnaît le travail important effectué par la municipalité et par le service de voirie afin d'identifier les besoins et de proposer une solution adaptée. Au cours de ses travaux, elle a notamment examiné : l'utilisation actuelle du chariot télescopique ; les tâches effectuées par le service de voirie ; les variantes proposées dans le préavis ; les coûts d'acquisition, d'entretien, de location et de formation ; la possibilité d'une solution globale et polyvalente ; les permis et formations nécessaires selon les usages et les accessoires employés.

Permis et formations nécessaires :

La commission a accordé une attention particulière à la question des permis et formations nécessaires pour l'utilisation du chariot télescopique et de ses accessoires. Les démarches entreprises auprès de plusieurs interlocuteurs spécialisés, notamment dans les domaines de la sécurité, de la formation et de la prévention des accidents, ont apporté des éléments utiles. Il ressort de ces échanges que la formation R4 constitue la base pour l'utilisation d'un chariot télescopique. La question des exigences complémentaires liées aux permis machinistes M1 ou M3 lors de l'utilisation d'un godet demeure toutefois plus complexe. Leur application semble dépendre de la nature précise des travaux effectués et de leur éventuelle qualification comme travaux de chantier au sens de la réglementation cantonale. Les réponses reçues ne permettent pas encore de dégager une interprétation suffisamment claire et uniforme pour l'ensemble des usages envisagés par le service de voirie. La commission relève que cette difficulté ne résulte pas d'un manque d'analyse de la part de la municipalité ou du service concerné. Au contraire, les divergences ou nuances constatées dans les réponses des organismes spécialisés démontrent la complexité du cadre applicable. Dans ce contexte, la commission considère que la décision de limiter temporairement certains usages de l'engin actuel, par mesure de précaution, était appropriée.

Nécessité d'une étude complémentaire :

La commission est consciente de tout le travail déjà effectué par la municipalité et le service de voirie afin d'identifier les besoins et de proposer une solution adaptée. Elle estime toutefois qu'une analyse complémentaire permettrait d'examiner la situation dans une perspective plus globale. Cette étude devrait notamment permettre : d'obtenir une clarification officielle concernant les permis, formations et instructions nécessaires selon les usages de l'engin et de ses accessoires ; d'évaluer le coût de certains travaux actuellement réalisés au moyen de locations ou de prestations externes et de mettre ces coûts en parallèle avec les besoins connus de la Commune ; d'examiner si l'acquisition d'un matériel plus polyvalent, ou d'un ensemble d'équipements adaptés, permettrait de couvrir davantage de tâches ; de comparer les différentes solutions en tenant compte à la fois des coûts d'achat, des frais de location, ainsi que des permis, formations et instructions nécessaires pour chaque usage ; de déterminer quel engin, ou quelle combinaison d'engins et d'accessoires, serait la plus pertinente sur les plans financier et opérationnel, et si cette solution constituerait une alternative, un complément ou une réflexion séparée à ce préavis ; d'examiner l'opportunité d'associer, en amont du dépôt d'un nouveau préavis, une commission consultative ou un groupe de réflexion portant sur les besoins de la voirie et les solutions envisageables.

Conclusion de la commission :

Après délibérations, la commission ad hoc propose à l'unanimité au conseil communal de renvoyer le préavis 2026/03 à la municipalité pour étude complémentaire. Cette proposition ne constitue pas un simple report de la votation à une séance ultérieure. Elle vise à ce que le projet soit réexaminé à la lumière des éléments précités. La commission est consciente qu'un renvoi du préavis impliquera temporairement le recours à des solutions de location. Elle estime toutefois que ces coûts restent acceptables au regard des économies potentielles qu'une réflexion plus globale sur les besoins de la voirie pourrait permettre de réaliser. Si le conseil communal accepte le renvoi, le préavis 2026/03 ne sera pas adopté en l'état. Si la municipalité entend poursuivre le projet, elle devra déposer à nouveau un préavis, complété dans la mesure du possible en tenant compte des éléments cités par la commission. Si le conseil communal refuse le renvoi proposé par la commission, il sera alors appelé à se prononcer de manière habituelle sur les conclusions du préavis 2026/03 tel que présenté, sous réserve d'éventuels amendements. Le renvoi proposé ne remet pas en cause la qualité du travail déjà effectué par la municipalité et par le service de voirie. Il vise à permettre au conseil communal de statuer ultérieurement sur la base d'une clarification réglementaire et d'une analyse plus globale des solutions envisageables. »

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 27 mai à 19h00, la Commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Hanna Sulzmann, et de Messieurs Yann Rod, Pascal Rebeaud suppléant, Charles Wernuss et Fabrizio Marzolini s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Était présente, Madame Lucy Delarze, Municipale. La Commission des finances remercie Mme Lucy Delarze pour les précisions apportées. La Commission des finances, à la majorité, vous recommande, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Nicole Bachmann

La commission ad hoc vous propose le renvoi du préavis à la municipalité pour étude complémentaire. Il ne faut pas le confondre avec le renvoi du vote à la prochaine séance de conseil communal selon l'article 75 de notre règlement du conseil communal. Voici encore quelques informations quant au « Renvoi à la municipalité pour étude complémentaire » proposé par le rapport de la commission ad hoc. À ma connaissance un tel « renvoi » n'a pas été pratiqué à Yvonand dans les dernières années. De ce fait, j'ai pris conseil auprès de la direction des affaires communales afin de savoir comment le conseil communal devait traiter ce cas. Dans son mail du 5 juin, Mme Wernli juriste à la Direction des affaires communales me répond : « La loi sur les communes ne prévoit pas expressément le renvoi d'un préavis à la municipalité pour étude complémentaire. Toutefois, dans la pratique cela existe. Il s'agit en réalité d'une sorte de refus puisque le conseil n'accepte pas le préavis. Ce renvoi est bien prévu par votre règlement à l'art. 68. »

La discussion est ouverte.

Mme Lucy Delarze

Tout d'abord, je tiens à remercier la commission ad hoc pour le temps consacré et la minutie avec laquelle elle a étudié le dossier. En abordant des questions plus générales relatives aux missions, à l'organisation et aux équipements du service de voirie, cette démarche a conduit à élargir la réflexion bien au-delà de l'acquisition d'un chariot télescopique. Toutefois, la municipalité maintient sa position. Le service de voirie a identifié un besoin concret, il a étudié les différentes possibilités à sa disposition et a retenu le chariot télescopique proposé car il répond aux besoins opérationnels actuellement rencontrés sur le terrain. Les alternatives évoquées lors de la commission peuvent présenter certains avantages. Mais elles ne répondent pas aux besoins identifiés ou ne les couvrent que partiellement, avec pour conséquence de déplacer les difficultés plutôt que de les résoudre. Je rappelle également que l'objet du présent préavis n'est pas de redéfinir l'organisation générale du service de voirie. Cette responsabilité appartient au service concerné et à la municipalité. Concernant les questions de formation et de sécurité, la municipalité appliquera les recommandations transmises par le service juridique de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs. Nous faisons le choix de la prudence. Nous n'entendons pas exposer nos collaborateurs ou les usagers du domaine public à un risque fondé sur des nuances d'interprétations réglementaires. Sur le plan financier, le recours à la location conduit la commune à financer de manière répétée un équipement qui ne devient jamais propriété de la commune. Le coût de possession de ce chariot télescopique est inférieur au coût de location ou de recours à des prestataires externes accumulés et apporte une disponibilité immédiate, une réactivité et une autonomie indispensables à la sécurité et à l'entretien de notre commune. Toutes les informations ont été données à la commission lors de notre rencontre. Comme elle l'a elle-même souligné dans son rapport, un travail important de réflexion et de recherche a été réalisé en amont afin d'identifier les besoins et de proposer une solution adaptée. Le service n'a pas demandé un tracteur, une épaveuse ou une réorganisation de son

fonctionnement. Il a demandé un chariot télescopique parce que c'est l'outil dont il a besoin pour accomplir les tâches qui lui sont confiées aujourd'hui. Le besoin est réel, la solution a été analysée et le coût est maîtrisé. La municipalité partage cette analyse et c'est la raison pour laquelle elle vous a soumis ce préavis. Pour ces raisons, la municipalité préfère ne pas donner suite à la proposition de renvoi et elle souhaite maintenir le préavis tel que présenté et vous invite à l'accepter.

Mme Nicole Bachmann

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de la manière suivante : dans un premier temps, je vais vous demander de vous positionner, sur le renvoi de ce préavis à la municipalité pour étude complémentaire, tel que proposé par le rapport de la commission ad hoc. Si vous acceptez ce renvoi, le préavis sera renvoyé à la municipalité. La procédure s'arrêtera là. La municipalité sera ensuite libre de déposer ou non un nouveau préavis reprenant tout ou partie des conclusions du préavis 2026/03 qui lui aura été renvoyé. Dans le cas où le conseil refuserait le renvoi à la municipalité pour étude complémentaire tel que proposé par la commission ad hoc, nous passerions au vote du préavis tel que proposé. Vous pourriez alors soit accepter, soit refuser le préavis ou vous abstenir. Y a-t-il des questions sur cette procédure ?

L'assemblée passe au vote sur le renvoi de ce préavis à la municipalité pour étude complémentaire.

OUI - 19 NON - 19 ABST - 4

Vu l'égalité, la Présidente tranche et vote contre.

OUI - 19 NON - 20 ABST - 4

Le renvoi du préavis 2026/03 à la municipalité pour étude complémentaire est refusé, l'assemblée passe au vote du préavis tel que présenté, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à procéder à l'achat du chariot télescopique Manitou pour un montant de CHF 47'000.- ;
2. De financer cet achat par les liquidités courantes ;
3. D'imputer le coût du chariot télescopique Manitou dans le compte d'investissement 61501.506.3 (chariot télescopique Manitou).

OUI - 24 NON - 13 ABST - 5

Le préavis 2026/03 est accepté à la majorité.

8. Préavis 2026/01 Rapport de gestion 2025.

Dépôt et rapport.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion 2025 de la municipalité.

Mme Laura Marques

J'ai deux petites corrections sur notre rapport que je me permets de formuler. En page 8, il y a une erreur dans le tableau des heures de la municipalité. Je remercie notre conseiller communal Yann Rod pour sa relecture attentive. Le tableau a été mis à jour dans le rapport. Malheureusement, on ne peut pas modifier le préavis, mais cela a été mis à jour. En page 89, une erreur grossière de ma part, Philippe Moser a bien fait 19 ans dans la municipalité et non 17 comme mentionné. Je m'excuse sincèrement pour ce manquement. Heureusement, il m'a dit qu'il ne m'en voulait pas trop.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est ouverte sur le rapport présenté par la commission de gestion.

Mme Laura Marques

Chaque année, nous prenons connaissance avec intérêt des vœux formulés par la commission de gestion à l'intention de la municipalité. À mon tour d'en exprimer un pour les prochaines éditions du rapport. Il serait souhaitable de limiter quelque peu le niveau de détails dans la présentation des biographies de nos collaborateurs, en particulier concernant certains éléments de leur parcours professionnel ou personnel antérieur à leur engagement au sein de la commune. Sans remettre en cause l'intérêt de mettre en valeur les personnes qui œuvrent pour notre collectivité, il convient également de préserver leur sphère privée. Une présentation plus succincte permettrait de concilier reconnaissance et discrétion. Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette démarche et vous remercie pour votre compréhension.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2026/01, dont la décision est de :

donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2026/01 est accepté à la majorité.

9. Préavis 2026/02 Rapport financier 2025.

Dépôt et rapport.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séances, durant les mois de mai et juin 2026, la Commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod, Thierry Steiner ou Pascal Rebeaud (suppléant), Charles Wernuss et Fabrizio Marzolini ou Daniele Pirollo (suppléant), s'est réunie à quatre reprises afin d'examiner les comptes communaux 2025 ainsi que les différents documents remis par la municipalité. Lors de ses travaux, la commission a pris connaissance des comptes de chaque dicastère, des commentaires de la municipalité ainsi que des explications fournies par le Boursier communal. Une série de questions complémentaires a ensuite été transmise à la municipalité, qui y a répondu de manière détaillée. En préambule, la commission des finances remercie la municipalité ainsi que l'administration communale pour leur disponibilité, leur collaboration, les renseignements transmis et pour le travail accompli tout au long de l'année 2025. Elle salue également le fait que les recommandations formulées par la Fiduciaire BDO, chargée du contrôle des comptes ont dans leur majorité été prises en compte. Les comptes 2025 présentent une situation globalement maîtrisée malgré un contexte financier toujours exigeant pour les communes vaudoises. La commission constate notamment que les résultats de l'exercice permettent de maintenir une situation financière stable, tout en poursuivant plusieurs investissements importants pour la commune. Dans ce contexte, la commission prend également acte des amortissements complémentaires importants, pour un montant de CHF 1'099'949.70, réalisés durant l'exercice 2025. Ceux-ci ont notamment été rendus possibles grâce à un retour favorable de la péréquation cantonale, à certaines recettes fiscales extraordinaires ainsi qu'à des charges inférieures aux prévisions dans certains secteurs. De plus, elle relève que le passage au plan comptable MCH2 a nécessité la suppression des fonds provisionnés dans plusieurs postes (14). Leur réaffectation et leur regroupement dans un seul compte, appelé « Réserve de politique budgétaire » représentent un montant total de CHF 7'343'507.50. Concernant l'ASIYE et les charges scolaires, la commission a obtenu des précisions complémentaires relatives à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), aux mécanismes de compensation des transports scolaires ainsi qu'aux diminutions de charges enregistrées en 2025. Tout en prenant acte des explications fournies, elle estime néanmoins que ces éléments devront continuer à faire l'objet d'un suivi attentif, notamment en

ce qui concerne la répartition des charges entre les communes membres de l'ASIYE et l'évolution future des infrastructures scolaires. S'agissant de savoir si cette diminution des charges pourra se maintenir dans les prochaines années, la commission a reçu comme réponse qu'il convient de rester prudent. Les coûts liés au domaine scolaire demeurent fortement dépendants de nombreux facteurs, tels que l'évolution des effectifs, les besoins en infrastructures, les exigences cantonales ou encore les imprévus techniques et organisationnels propres à chaque année scolaire. La commission relève également que certaines recettes fiscales extraordinaires, notamment liées aux mutations immobilières, aux successions et aux donations, demeurent fortement dépendantes de la conjoncture économique et ne sauraient constituer une garantie durable pour les exercices futurs. Concernant les sociétés locales, la commission a pris connaissance des explications de la municipalité indiquant que les soutiens sont traités de manière équitable, tout en tenant compte notamment de la taille des sociétés, du nombre de leurs membres ainsi que de l'encadrement nécessaire à leurs activités. Si la commission entend cette volonté d'équité, elle constate néanmoins qu'il subsiste un manque de critères objectifs, clairement définis et uniformément applicables. Elle recommande dès lors à la municipalité d'établir, pour la prochaine législature, une grille de critères transparente permettant d'assurer une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'attribution des soutiens aux sociétés locales. Concernant les préavis bouclés durant l'exercice 2025, la commission a par ailleurs, également procédé au contrôle plus approfondi des écritures détaillées au regard des factures s'y rapportant, pour deux d'entre eux. Elle a notamment pris connaissance des explications relatives : au projet « Village Solidaire », préavis 2019/12 ; aux travaux de la Rue de la Mauguettaz, préavis 2022/12 ; ainsi qu'aux différents préavis liés aux infrastructures du terrain de football, préavis 2023/17 A, B et C. Elle relève avec satisfaction que plusieurs préavis ont pu être réalisés à des coûts inférieurs aux montants initialement prévus. Elle relève toutefois que tout dépassement ou écart important devra continuer à être communiqué de manière transparente et anticipée au conseil communal. La commission des finances a également sollicité, lors du préavis 2025/09, une synthèse récapitulative reprenant l'ensemble des préavis et crédits complémentaires déposés relatifs à la révision du Plan directeur communal (PDCom), du Plan d'affectation communal (PACom) ainsi que de leur règlement, incluant les montants engagés à ce jour et une estimation budgétaire des coûts prévisionnels liés aux futurs crédits envisagés. Après examen des éléments transmis, la commission relève que le coût global du projet présente un dépassement d'environ CHF 600'000.- par rapport au budget initial. Selon les explications fournies, cette augmentation s'explique principalement par l'élargissement du périmètre d'étude ainsi que par les adaptations successives rendues nécessaires dans le cadre de l'évolution du projet. La commission prend acte de ces explications, tout en soulignant l'importance d'assurer un suivi financier particulièrement rigoureux de ce dossier au vu des montants désormais engagés et des futurs investissements encore à prévoir. Après avoir siégé durant l'ensemble de cette législature, la commission des finances tient également à souligner la complexité de l'établissement des budgets communaux. Entre les variations importantes des recettes fiscales, les mécanismes parfois difficiles à anticiper de la péréquation cantonale ainsi que l'évolution constante des charges imposées aux communes, il est particulièrement délicat de présenter des budgets dont les écarts avec les comptes restent limités. La commission relève néanmoins que cette difficulté ne doit pas conduire la commune à repousser ou différer des investissements nécessaires à son développement, à l'entretien de ses infrastructures ou à la qualité des prestations offertes à la population. Une gestion prudente demeure indispensable, mais elle doit s'accompagner d'une vision à long terme permettant d'anticiper les besoins futurs de la commune. Pour terminer, et afin de faciliter les travaux de la commission lors de la prochaine législature, nous invitons la municipalité à transmettre le rapport financier, même dans une version provisoire, à cette dernière avant sa première réunion relative aux comptes de l'année précédente. Pour la législature à venir, la commission formule les recommandations suivantes : maintenir une politique de vision à long terme en matière d'investissements ;

renforcer l'anticipation financière des grands projets scolaires et d'infrastructures ; développer la communication des dépassements budgétaires en cours d'exercice ; poursuivre les discussions intercommunales concernant les clés de répartition des charges de l'ASIYE ; mettre en place des critères objectifs et transparents pour l'attribution des soutiens aux sociétés locales ; transmettre le rapport financier, même dans une version provisoire, à la commission des finances avant sa première réunion relative aux comptes de l'année précédente ; ainsi que d'assurer un suivi attentif de l'évolution de la nouvelle péréquation cantonale. Au terme de ses travaux, la commission des finances considère que les comptes 2025 reflètent une gestion financière sérieuse et globalement maîtrisée. En conséquence, la commission des finances, à la majorité, recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2026/02 dont les décisions sont :

1. d'adopter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2025.
2. de donner décharge à la municipalité pour sa gestion financière de l'exercice 2025.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2026/02 est accepté à la majorité.

10. Motion : Pour une meilleure accessibilité à l'engagement politique communal - Remboursement des frais de garde d'enfants pour les séances du conseil communal

Mme Aline Wenk

La démocratie locale repose sur l'engagement des citoyennes et citoyens au sein des institutions communales. Le système de milice, pilier historique de notre organisation politique suisse, suppose que chacune et chacun puisse participer à la vie publique indépendamment de sa situation familiale. Or, les séances du conseil communal, des séances de bureau et des commissions ayant principalement lieu en soirée, certains membres doivent engager des frais de garde d'enfants afin de pouvoir exercer leur mandat. Cette réalité touche notamment les parents de jeunes enfants, les familles monoparentales ou les ménages ne bénéficiant pas d'un réseau de soutien à proximité. Même modestes, ces coûts peuvent constituer un frein concret à l'engagement politique et limiter la diversité des profils représentés au sein du conseil communal. Dans un contexte où les communes peinent parfois à susciter de nouvelles vocations politiques, il apparaît important de supprimer les obstacles pratiques pouvant décourager certains citoyens de s'investir dans la vie publique. Il convient également de souligner que les coûts potentiels d'une telle mesure demeurent modestes à l'échelle d'un budget communal. Le nombre de bénéficiaires concernés reste généralement limité, tandis que les montants engagés sont faibles en comparaison des bénéfices institutionnels attendus : amélioration de la représentativité, encouragement de l'engagement citoyen, renouvellement générationnel des autorités et renforcement de l'égalité des chances dans l'accès aux fonctions politiques. À titre d'exemple, la commune de Gland a mis en place en 2025 un règlement clair, pragmatique et équilibré, joint en annexe à la présente motion. Ce dispositif prévoit un cadre précis, des plafonds raisonnables ainsi qu'un contrôle administratif simple, permettant d'assurer une utilisation mesurée et transparente des deniers publics. La présente motion vise à garantir des conditions d'engagement équitables et compatibles avec les réalités familiales actuelles.

Dès lors, le conseil communal d'Yvonand demande à la municipalité :

- d'étudier la mise en place d'un règlement communal prévoyant le remboursement des frais de garde d'enfants engagés dans le cadre de l'exercice d'un mandat de conseiller communal ;

- de présenter un projet définissant les modalités, conditions et plafonds applicables aux séances du conseil communal ainsi qu'aux commissions officielles.

Par cette démarche, la Commune d'Yvonand renforcerait concrètement l'accessibilité de ses institutions et son attachement à un système de milice moderne, inclusif et durable.

Signé par Christian Vuadens, Zoé Gander, Marc Pilloud, Sokha Ung, Hanna Sulzmann, Anne-Sophie Betschart, Erika Millet, Yann Rod, Mathieu Aberle et Aline Wenk.

Mme Nicole Bachmann

J'ouvre la discussion sur cette motion en donnant, tout d'abord, la parole aux auteurs.

Mme Aline Wenk

Nous vous amenons ce soir une motion concernant le remboursement des frais de garde d'enfants pour les conseillers communaux lors des activités des conseillers communaux. Depuis plusieurs années, je me pose des questions quant à l'accessibilité du conseil communal pour tous les habitants. Est-il vraiment représentatif de la population ou est-il composé d'une élite financière et sociale ? Pourquoi celui-ci est-il majoritairement représenté par des hommes ? Est-ce que nous garantissons vraiment l'égalité des chances pour tous et la représentativité de la population au sein du conseil communal ? Cette motion a pour but de rendre le conseil communal un peu plus accessible à tous avec un outil simple et peu coûteux.

M. Hanspeter Tschäni

J'ai bien compris le message et j'ai lu la motion, mais il me manque encore une information, à savoir si cette motion est basée sur des cas concrets ? Puisqu'on vient de finir une procédure d'élection, est-ce qu'il y a eu des cas où on a vraiment rencontré des gens qui auraient bien aimé se présenter pour un parti ou pour un groupe mais qui n'étaient pas en mesure de le faire parce qu'ils avaient des petits enfants ou peut-être des parents à prendre en attention. Il me semble que cette information nous faciliterait la décision.

M. Mathieu Aberle

Je peux vous donner déjà cette information et mon cas comme exemple. Madame la Présidente a lu ma lettre de renonciation un peu plus tôt ce soir. C'est en grande partie parce que ma compagne et moi avons deux enfants en bas âge et que c'est parfois compliqué de trouver des gens. À titre d'exemple, ce soir nous avons contacté six personnes différentes avant de trouver des personnes disponibles. Donc ça demande de la motivation, de l'investissement. Je crois qu'il ne faut pas trop s'arrêter sur l'aspect pécunier mais plutôt symbolique de la mesure. À savoir que les gens qui souhaiteraient s'investir dans le conseil communal se diraient : « Ah, il y a la commune qui a mis en place un mécanisme, et donc j'ai envie de rendre la pareille à la communauté. » Je crois qu'il faut un peu plus se focaliser sur l'aspect symbolique que pécunier. Quoique pour le pécunier, sachez que je pense que si vous avez envie d'avoir un ordre de grandeur sur une dizaine de séances par année avec une baby-sitter deux à trois heures par soir, ça fait CHF 50.- à CHF 60.- par séance. Ça peut aller jusqu'à CHF 500.- à CHF 600.- par année pour une famille. Pour le conseil communal, je crois que c'est des montants qui sont tout à fait acceptables, parce que je ne pense pas qu'il y aura grand monde en effet qui va bénéficier de ces mesures. Ça va être de l'ordre d'une à deux à trois familles peut-être. Donc des montants de l'ordre de CHF 1'000.- à CHF 1'500.-. J'imagine qu'on peut se le permettre. C'est un peu plus l'aspect symbolique de la mesure qui me semble importante de soutenir et de motiver les familles qui le souhaitent à s'investir au sein du conseil communal.

Mme Hanna Sulzmann

Pour répondre à votre question, c'est moi qui étais en charge de la campagne pour Yvonand demain. Et en effet, j'ai plusieurs couples qui m'ont dit qu'un des deux renonçait parce qu'en effet ça allait être trop compliqué avec des enfants en bas âge. Donc oui.

Mme Nicole Bachmann

La parole n'étant plus demandée, nous allons pouvoir statuer sur la prise en considération de cette motion qui va se faire de la manière suivante.

Premièrement, nous allons voter afin de définir si l'assemblée juge nécessaire de renvoyer cette motion à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération. Une telle commission siégera si un cinquième des membres le demande. Si vous considérez ne pas avoir suffisamment d'éléments pour décider de soit renvoyer cette motion à la municipalité, soit la refuser, vous voterez oui. Par contre, si vous considérez avoir suffisamment d'informations pour soit demander de transmettre immédiatement la motion à la municipalité ou immédiatement la refuser, vous ne voterez pas.

Nous passons au vote : les conseillères et conseillers qui souhaitent que la motion soit renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération sont priés de lever la main.

Aucune main levée.

Mme Nicole Bachmann

Nous passons maintenant au vote de la prise en considération de la motion.

Mme Hanna Sulzmann

Je demande le vote à bulletin secret.

Plus d'un cinquième des membres souhaite le vote à bulletin secret.

Mme Nicole Bachmann

Le vote sera fait à bulletin secret. Si vous souhaitez que la motion soit prise en considération et renvoyée à la municipalité pour étude, vous voterez oui. Si vous souhaitez rejeter la motion, vous voterez non. Vous pourrez également vous abstenir.

OUI - 18 NON - 24 ABST - 1

La motion est refusée.

11. Rapport de la Présidente du conseil communal

Mme Nicole Bachmann

Quand, en 2024, j'ai accepté de me présenter à l'élection à la vice-présidence, je savais très bien où je mettais les pieds. En effet, après plus de 12 ans de secrétariat du conseil, j'avais une idée assez précise de ce qui m'attendait. Cette expérience passée en tant que secrétaire m'a sans doute permis d'aborder certains challenges de cette présidence de fin de législature de manière un peu plus décontractée. Pour beaucoup de mes prédécesseurs, le 1^{er} acte dans leur fonction était le discours du 1^{er} août. Ce long moment de solitude pour lequel on s'est bien préparé et suite auquel beaucoup d'entre nous ont eu droit à la même remarque : « tu as certainement très bien parlé, mais on n'a rien entendu ! » Pour ma part, le 1^{er} août, j'avais déjà fonctionné à deux reprises ; pour le dépouillement du 1^{er} tour de l'élection complémentaire à la syndiculture, fait exceptionnel pour notre commune ; et pour l'assermentation d'un nouveau municipal élu quelques semaines auparavant.

Durant cette année, j'ai présidé : 7 séances de conseil communal, à ce stade je tiens à remercier la municipalité qui a eu la géniale idée de supprimer celle qui devait se dérouler le lundi suivant les élections générales. Cette proximité de dates m'avait totalement échappé ; 8 séances de bureau ; un certain nombre de séances diverses et variées dont celle du Prix du Mérite.

J'ai également présidé un bon nombre de dépouillements d'élections et de votations, et cette année nous avons été gâtés !

Les bureaux, parfois soutenus par des scrutateurs supplémentaires, ont dépouillé : un 1^{er} tour d'élection à la syndiculture ; une élection générale du conseil communal ; une élection générale

de la municipalité en deux tours ; une élection complémentaire au conseil d'état en deux tours. Les bureaux ont également fonctionné pour : quatre journées de votations fédérales et cantonales regroupant 12 objets fédéraux et 8 objets cantonaux. Parmi eux, nous avons été gratifiés de 3 objets complexes. Si les frais de dépouillement augmentent, dites-vous que c'est pour le bien de la démocratie ! Mais ce ne sont ni les séances ni les chiffres que je retiendrai de ma présidence, mais plutôt les contacts. La collaboration avec Pauline, toujours attentive et réactive et Natacha, toujours là quand il faut et prête à donner un coup de main, je les en remercie. La collaboration avec les membres des bureaux et les scrutateurs. Je les remercie en particulier de leurs sourires et leur bonne humeur, surtout le dimanche matin. Pour eux l'année n'a également pas été de tout repos ! Et surtout, je vous remercie pour votre attitude parfaite durant les séances de conseil, et ceci même en année électorale. Bravo et merci.

Si je m'investis au sein du conseil communal depuis 18 ans, je ne fais partie d'aucune société locale de notre commune. Malgré cela, je suis pleinement consciente de l'importance des acteurs de la vie culturelle, sociale et sportive. Les divers contacts que j'ai eus avec les sociétés locales durant cette année m'ont rappelé combien de bonnes volontés œuvrent, souvent dans l'ombre, pour le bien de nos jeunes, de nos anciens, de nos sportifs, de nos mélomanes, bref le bien de nous tous. Toutes ces personnes contribuent à faire d'Yvonand un village qui ne se distingue pas uniquement par ses belles plages mais aussi par sa belle âme.

Je ne m'étais pas fixée de but particulier durant cette année. La seule innovation aura été, avec l'aide des concierges, l'installation systématique d'un micro au pupitre. Madame Breguet, candidate au poste de présidente de ce conseil pour la prochaine année, trouvera peut-être les bons arguments pour que la majorité des intervenants daigne s'en servir. Patricia Breguet a assidument participé aux activités du bureau durant toute l'année, se préparant ainsi à prendre les commandes. Le 30 juin au soir, je lui remettrai les clefs ainsi que le code d'accès à la boîte mail de la présidence. Je lui souhaite beaucoup de plaisir et de succès dans ses futures fonctions. Dès la séance d'installation des autorités du 25 juin, je rejoindrai vos rangs et je me réjouis de nos futures collaborations. Je vous remercie de votre attention.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Anne-Sophie Betschart

Je déplore que, dans la minute de recueillement qu'on a eue pour Mme Delay, il n'ait pas été associé le nom de M. René Perrin, qui a été longtemps sur les sièges du conseil communal et qui a été Président aussi de ce même conseil. Je le regrette. Je refuse d'y voir une manœuvre quelconque politique. Mais en même temps, quand je vois que la motion de Mme Wenk pour le remboursement des frais de garde a été refusée, je trouve que notre conseil ce soir a fait preuve de bien peu d'humanité.

Mme Nicole Bachmann

Je prends note de votre remarque. Je vous avouerai que notre conseil n'a certainement pas fait de minute de silence pour tous les conseillers qui nous ont quittés ou même pour tous les anciens Présidents du conseil. Mais si vous souhaitez proposer une minute de silence, je vous prie de le faire.

Mme Anne-Sophie Betschart

Non, je voulais juste dire que je le regrette.

M. Hanspeter Tschäni

Vous vous souvenez peut-être que le 27 novembre 2023, la municipalité a adopté le plan énergie et climat communal. Ça a été présenté au conseil communal et il y a eu aussi une présentation pour les citoyennes et les citoyens d'Yvonand. C'est une initiative de la municipalité, mais ça apporte un très grand intérêt, pas seulement pour Yvonand, mais aussi pour le conseil communal. C'est la raison pour laquelle je reviens là-dessus. Pourquoi est-ce que je reviens là-

dessus maintenant ? Parce qu'il y a un plan d'action là-dedans, qui est assez spécifique, mais qui va jusqu'à la fin 2026. On n'est pas encore là, bien sûr, mais on y arrive prochainement. Ma question, adressée à la municipalité : est-ce qu'on a l'intention dans les semaines et les mois à venir de faire une sorte d'appréciation de ce qui a été fait avec les différents plans d'action jusqu'à maintenant et de quelle manière est-ce qu'on va continuer sur ce plan d'action. Même si le plan d'action a été limité jusqu'en 2026, on vise plus loin, jusqu'à 2030, voire même 2050. Donc c'est quelque chose à long terme. Voilà donc la question à la municipalité et je suis sûr que ça pourrait être très intéressant pour nous aussi en tant que conseil communal. Beaucoup de choses qui sont listées dans ce plan d'action ont été transformées après en préavis, qui sont arrivées ici, devant nous, pour décision.

Mme Lucy Delarze

Je vais vous répondre la même chose que j'ai répondu au canton qui nous a aussi demandé où est-ce qu'on en était par rapport à ça. La municipalité a poursuivi la réalisation des mesures du plan énergie et climat communal établi en 2022. Le tableau de suivi a été adapté selon nos besoins et ne correspond plus tout à fait au modèle fourni par le canton dans le cadre du PEC. Cela dit, nous avons suivi régulièrement l'avancée des actions engagées tout au long du processus, ce qui nous permet de tirer un bilan de la mise en œuvre d'un tel plan. Un certain nombre de mesures ont été abandonnées, partiellement réalisées ou remplacées durant la période de réalisation. Lors de l'élaboration du PEC, la municipalité a été un peu trop ambitieuse sur certaines mesures qui n'étaient simplement pas réalisables sur la période considérée. Nous n'avons pas suffisamment pris en considération les durées des procédures routières notamment, la charge de travail supplémentaire ou le coût de certaines mesures. Je pense que les mesures de protection environnementale, qu'il s'agisse de réduction des impacts ou d'impactation du territoire, doivent s'intégrer dans des projets existants pour être réalisables sur une période de quatre ans et éviter de nombreux blocages. La durabilité doit être prise en considération dans chaque nouveau projet, de la politique publique à la réalisation d'ouvrages et non pas à part au travers d'un plan d'action isolé facilement reporté lorsque d'autres priorités l'exigent. M'en allant au 30 juin, je laisse donc le soin au collège municipal de mettre sur pied un nouveau plan d'action pour la législature à venir en tenant compte des enseignements que nous pouvons tirer de cette première expérience. Et Madame Laufer, déléguée durabilité de la commune, qui a participé activement à la définition des mesures et à leur réalisation, saura assurer la continuité et l'accompagnement de la commune pour la suite. Et je laisserai la nouvelle municipalité vous faire un bilan plus précis et vous présenter peut-être la nouvelle ligne d'action qu'elle aura prévue pour la prochaine législature.

Mme Laura Marques

Chère Lucy. Aujourd'hui a lieu ton dernier conseil communal en tant que membre de l'exécutif de notre beau village. Tu as pris tes fonctions le 1^{er} juillet 2022 en qualité de municipale en charge des travaux et de l'environnement. Quelques semaines seulement après ton entrée en fonction, tu t'es retrouvée, malgré toi, à assurer également la suppléance d'un deuxième dicastère, celui des services industriels, laissé vacant à la suite du départ de Gabriel David. Mais cela ne t'a pas fait peur, bien au contraire. Tu as pris les rênes de ces deux dicastères avec une aisance remarquable, je peux en témoigner. Il n'est pas évident, en arrivant dans des domaines traditionnellement très masculins, de coordonner des nombreux chantiers en cours ou à venir. Lorsque je suis arrivée quelques mois plus tard, tu es restée entièrement disponible et toujours prête à m'épauler dans mes propres débuts, partageant avec générosité ton expérience et tes connaissances. Ces quatre années peuvent paraître courtes, mais elles ont été particulièrement intenses. Comme j'aime le dire, les années passées à la municipalité sont un peu comme les années d'une vie de chat. Une année en vaut sept ressenties. Ta bonne humeur, ton professionnalisme, ton engagement et surtout ton impressionnante résilience face à certains projets auront marqué cette législature et laissé une empreinte durable, un joli clin d'œil à

quelqu'un comme toi qui as toujours porté un intérêt particulier aux enjeux de la durabilité. Au nom de la municipalité, nous te souhaitons sincèrement le meilleur pour la suite, tant sur le plan professionnel que personnel. Nous espérons également pouvoir poursuivre avec toi, au détour de quelques discussions, certains débats communaux qui continueront certainement de nous animer. Nous t'offrons une petite attention qui te permettra de continuer à souhaiter une bonne santé à la commune lors de tes prochaines soirées récréatives entre amis. Merci Lucy. *Applaudissements.*

Cher Martin. Après six ans d'engagement au service de la collectivité, tant sur le plan communal que dans les différentes associations et instances politiques vaudoises auxquelles tu participes activement, il est temps pour toi de tourner une page importante avant d'en rouvrir une autre. Durant cette législature, tu as su apporter à la municipalité un mélange qui t'est propre, un engagement sans faille, un sens de l'humour qui t'est propre et une capacité à prendre les choses avec recul, tout en sachant faire preuve du sérieux et de la rigueur nécessaire lorsque les circonstances l'exigeaient. Toujours respectueux des opinions de chacun et particulièrement fair-play dans les moments où cela comptait, tu as largement contribué à maintenir un climat de travail constructif et agréable au sein de notre collège municipal et je t'en remercie. Cette législature n'a toutefois pas été un long fleuve tranquille. Lorsque notre syndic Philippe Moser a dû s'absenter durant plusieurs mois pour des raisons de santé, tu as accepté de reprendre le flambeau au pied levé. Pendant près de sept mois, tu as assumé les responsabilités de syndic avec engagement et grande disponibilité. Dans une période particulière pour la commune, ta présence et ton investissement ont permis d'assurer la continuité des affaires communales avec sérénité. Bien sûr, il serait impossible d'évoquer ton passage à la municipalité sans mentionner l'une de tes phrases les plus célèbres. Après quelques heures de séance, lorsque les débats commençaient à s'éterniser, ton traditionnel et désormais légendaire : « J'ai faim ». Une manière bien à toi de rappeler que l'efficacité a parfois du bon et que l'heure du repas n'est jamais sans importance. Au nom de la municipalité, nous te remercions chaleureusement pour toutes ces années consacrées à la collectivité et te souhaitons le meilleur pour la suite de ton parcours. Nous ne doutons pas de ton engagement pour la vie publique et associative qui continuera à s'exprimer sous d'autres formes dans les années à venir. Nous t'offrons une petite attention qui, nous l'espérons, te permettra de garder un souvenir de la commune lors de moments plus conviviaux. Et puisque ces verres porteront le logo d'Yvonand, nous te souhaitons qu'ils ne restent jamais vides trop longtemps, tout en continuant bien sûr à porter des toasts à notre commune avec la même passion que celle que tu as consacrée durant toutes ces années. Merci Martin. *Applaudissements.*

L'heure de faire un petit bilan de la législature a sonné. Une législature est souvent pleine de promesses, d'ambitions et de projets. En revanche, ce qu'elle nous réserve réellement demeure toujours incertain. Les cinq années qui viennent de s'écouler en sont une parfaite illustration. Entre les dossiers attendus, les projets d'envergure et les événements imprévus, cette législature aura été particulièrement riche en défis, en enseignements et en moments marquants. Pour ma part, je n'ai pas eu le privilège de débiter cette aventure en juillet 2021 avec certains de mes collègues ici présents. J'ai rejoint la municipalité en cours de route, découvrant ainsi une équipe bien ancrée, des dossiers complexes et un rythme de travail soutenu. Cette arrivée en cours de législature m'a permis de mesurer rapidement toute l'ampleur et l'engagement que représente une fonction exécutive communale. Même si on tente de l'imaginer, elle n'est réelle que lorsque nous la vivons. Ces dernières années auront été marquées par de nombreux projets structurants pour notre commune, qu'il s'agisse du développement de nos infrastructures, des réflexions liées à l'aménagement du territoire, de l'évolution de nos services ou de la préparation des besoins futurs de notre population, les sujets n'ont jamais manqué. Derrière chaque réalisation se cachent de nombreuses heures de travail, de réflexions, de concertations et parfois de débats animés, toujours dans le but de servir au mieux les intérêts de notre collectivité. Cette législature

restera également marquée par le départ à la retraite de notre syndic Philippe Moser, après 19 années au sein de la municipalité, dont 15 en tant que syndic. Il nous a transmis le témoin en laissant derrière lui une empreinte considérable sur notre commune. Son engagement, sa connaissance des dossiers, son dévouement au service public ne sont plus à prouver. L'année 2025 aura quant à elle constitué un véritable tournant pour l'administration communale. Plusieurs départs simultanés, des réorganisations importantes et l'arrivée de nouveaux collaborateurs ont nécessité une grande capacité d'adaptation de la part de chacun. Malgré ces circonstances parfois complexes, les équipes communales ont fait preuve d'un professionnalisme, d'une solidarité et d'un engagement remarquables. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune. Leurs investissements quotidiens, souvent discrets mais essentiels, permettent à notre administration de fonctionner et de répondre aux attentes de la population. Cette législature aura surtout démontré qu'une commune avance grâce aux femmes et aux hommes qui la font vivre. Les élus, les collaborateurs, les membres du conseil communal, les sociétés locales, les bénévoles et les nombreux citoyens engagés participent tous, à leur manière, au dynamisme et à la qualité de vie qui caractérisent Yvonand. Je souhaite également remercier mes collègues municipaux pour leur engagement, leur disponibilité et la qualité des échanges que nous avons pu entretenir au cours de ces années. Les débats ont parfois été nourris, des avis parfois divergents, mais la volonté de rechercher les meilleures solutions pour notre commune est toujours restée notre fil conducteur. L'exercice d'une fonction municipale exige une disponibilité importante et implique parfois de faire passer des intérêts de la collectivité avant certaines activités personnelles ou familiales. Je tiens ainsi à saluer l'investissement dont chacun a fait preuve tout au long de cette législature. Au fil des années, de nombreuses séances, manifestations et autres moments partagés, nous avons finalement passé tellement de temps ensemble que nous sommes devenus, d'une certaine manière, une grande famille. Une famille qui n'est pas toujours d'accord sur tout comme on le sait, mais qui avance ensemble dans l'intérêt de préserver un lien uni. Je garderai de ces années de précieux souvenirs et me réjouis d'accueillir prochainement les nouveaux membres qui viendront agrandir le cocon familial. Aujourd'hui, une page se tourne et une nouvelle s'apprête à s'écrire. Les défis qui attendent notre commune sont nombreux, mais les opportunités le sont tout autant. Avec ses habitants, ses associations, ses entreprises, ses collaborateurs et ses autorités, Yvonand dispose de solides atouts pour poursuivre son développement avec confiance et détermination. Pour ma part, je garderai de cette législature bien davantage que les dossiers et les séances. J'en retiendrai des rencontres, des apprentissages, beaucoup d'apprentissages, des moments de partages, quelques défis relevés collectivement et surtout la fierté d'avoir pu contribuer à mon niveau au service de notre commune. Pour finir, et comme cela est sujet à débat lors de récentes sessions du Grand Conseil, je formule le vœu suivant : garder un esprit de dialogue et de bon sens avec l'organe législatif, tout comme cela l'a été ces cinq dernières années. D'autres communes aux alentours pourraient être d'ailleurs assez particulièrement envieuses de notre belle relation. Merci à toutes celles et ceux qui participent à cette merveilleuse aventure humaine et au plaisir de collaborer avec vous tous pour les cinq prochaines années. Vive Yvonand. *Applaudissements.*

Mme Aline Wenk

Depuis quelques jours il fait chaud. Cela va encore durer ces prochaines semaines et cette chaleur n'épargne pas l'école. Aujourd'hui certaines salles de classe ont atteint les 30 degrés. Ce matin, les parents ont reçu un message de la direction de l'école d'Yvonand indiquant qu'un certain nombre de mesures seront prises dues à la chaleur, notamment de ne pas faire d'activités sportives en extérieur les après-midis. Il me vient alors la même question : où sont les arbres ? C'est ce qui amène l'ombre et la fraîcheur et garantit l'utilisation d'une cour d'école en toute saison. Une solution simple, pragmatique, un simple bon sens. En septembre 2022, une motion pour l'arborisation d'espaces publics d'Yvonand a été acceptée et transmise à la municipalité.

Ces quatre dernières années, nous n'avons pas été informés de nouvelles plantations à l'exception des trois arbres sur le Pré de l'Hôtel de Ville pour la place de jeux, ni d'études. Et je remarque que je n'ai pas vu non plus de nouvelles plantations sur le site scolaire et plusieurs cours d'école n'ont presque pas d'ombre en été. J'ai donc deux questions : est-ce que la municipalité a fait des démarches pour répondre à cette motion ces quatre dernières années ? Normalement je crois que c'est une année dans le délai des motions. Et puis une deuxième question : est-ce que la municipalité étudie des manières possibles de rafraîchir ses bâtiments ?

Mme Lucy Delarze

Je peux répondre à moitié. On a effectivement réalisé une étude pour identifier les sites qu'on pourrait facilement arboriser. On en a identifié un certain nombre, on n'a pas réussi à se mettre d'accord sur le fait de tous les arboriser rapidement. Je dirais ça comme ça. On en a arborisé certains, on a notamment planté des cerisiers au niveau du pré de la salle polyvalente. Il y a aussi des arbres qui ont été plantés, je suis désolée, je me souviens plus des essences, le long du parking de Treysala. Et puis il y a d'autres sites qui ont été identifiés, notamment le site scolaire, mais étant donné qu'il y a le projet de réaménagement, il n'était pas vraiment question de planter des arbres avec potentiellement le risque de devoir les déplanter après. Voilà. Et effectivement, Laura Marques me le dit un peu comme ça, à chaque fois qu'on mène un nouveau projet on envisage la possibilité de planter des arbres, notamment dans des projets routiers et après il vous appartient de les accepter ou non.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Remise du Prix du Mérite Tapa-Sabllia

Mme Nicole Bachmann

La lauréate du prix du mérite Tapa-Sabllia 2026 est Madame Christiane Brügger. Je la prie de bien vouloir me rejoindre devant l'assemblée. Bien que beaucoup d'entre vous la connaissent, je passe la parole à M. Soprano Marinelli pour une présentation plus en détail de la lauréate et de ses actions qui ont amené la commission du Prix du Mérite à la distinguer.

Présentation par M. Soprano Marinelli.

Mme Nicole Bachmann

Christiane, je te remercie pour ton engagement exceptionnel pour la communauté et en particulier pour les sociétés locales. C'est avec un grand plaisir que je te remets, le prix du mérite Tapa-Sabllia 2026. La cérémonie de la pose de la plaque sur le bateau des méritants se déroulera le jeudi 25 juin à 18 h 30 et sera suivie d'un apéritif. Cet horaire laissera le temps aux élus pour la prochaine législature de rejoindre le forum pour la cérémonie d'installation des autorités communales qui débutera à 20 h 30.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : -

La séance du conseil est close à 21 h 16. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 24 août 2026 à 20 h 00 au forum. La Présidente remercie les conseillères et conseillers de leur attention.

La Présidente

Patricia Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier